

NOS VALEURS



L'Association **AAD NVPDL** travaille autour des droits de la vie quotidienne et met en place des accompagnements individuels et des actions collectives de prévention, en proposant des solutions concrètes qui s'inscrivent dans la durée.

Accompagnement individuel dans les démarches administratives et juridiques

AAD NVPDL assure ses permanences et le suivi des salariés en **partenariat** avec votre **CMCAS** "

Actions collectives d'information et de prévention

AAD NVPDL organise des actions d'information et de prévention autour de ces domaines de droits afin de sensibiliser les publics à des problématiques et les aider à trouver des solutions concrètes.

COMMENT PROCÈDE LE BÉNÉFICIAIRE ?

Pour être toujours plus proche de ses salariés, votre **CMCAS** a mis en place un partenariat avec AAD NVPDL et son service d'Accompagnement Administratif et Juridique.

Pour en bénéficier :

- Contact avec AAD NVPDL

Prenez RENDEZ-VOUS !

**Du Lundi au Vendredi (sauf mercredi)
De 9.30 h à 12.30 h**

Par téléphone au **06.20.36.72.94**

Ou

Par courriel sur
contactnvpdl@gmail.com

- **Premier entretien individuel avec un professionnel**
- **Suivi et accompagnement personnalisé**

Consultations de juristes et d'avocats, lien avec nos partenaires et les interlocuteurs concernés

VOTRE CMCAS

Partenaire de **AAD—NVPDL**

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ACCES AUX DROITS



Anciennement Nouvelles Voies Pays de la Loire

Des droits, des solutions, notre accompagnement.

L'ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Un problème administratif ?
Un point de droit à éclaircir ?
Une procédure juridique à engager ?

Dans chacun de nos lieux d'intervention, un chargé d'accompagnement vous accueille lors d'un premier entretien de 45 minutes au cours duquel il vous propose :

Une démarche en 4 temps :

Écouter

Comprendre

Accompagner

Informar

Une solution immédiate

- Rédaction de courriers sur place
- Assistance administrative
- Consultations d'un avocat si nécessaire

Un accompagnement personnalisé

- Élaboration avec vous d'un plan d'action et de soutien dans vos démarches

AAD NVPDL - Accompagnement Administratif - Accès aux Droits s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire et professionnelle de salariés épaulée par un réseau d'avocats bénévoles.

NOS 6 THÉMATIQUES D'INTERVENTION



FAMILLE

Mariage, PACS, succession, divorce, pension alimentaire, autorité parentale, violence familiale, filiation, tutelle, Regroupement familial, réunification familiale, transcription mariage, etc.



CONSOMMATION & SURENDETTEMENT

Crédits, surendettement, abus de confiance, retards et non-conformité de livraison, contrats et garanties, etc.



DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Impôts, assurance, prestations familiales, recours, déclarations, réclamation et contestation, Nationalité française, régularisation, etc.



LOGEMENT

Rapport locatif, insalubrité, expulsion locative, copropriété et indivision, droit au logement et à l'hébergement, etc.



TRAVAIL

Congés payés, harcèlement moral, maladie, congé parental, congé maternité, formation, retraite, chômage, Autorisation de travail, etc.



SANTÉ

Invalidité, couverture médicale universelle, handicap, litiges sécurité sociale, mutuelle, Aide médicale de l'Etat, etc.

TÉMOIGNAGES

La **CMCAS** m'a mise en contact avec l'association dans le cadre d'une entrée en EHPAD pour mon époux. En effet, ce dernier étant en grande perte d'autonomie, je ne pouvais plus seule faire face à sa maladie. Une chargée d'accompagnement est venue à domicile à plusieurs reprises. Ensemble, nous avons contacté des établissements et compléter les dossiers d'admission. Ce soutien a été précieux et a rendu le départ de mon mari un peu plus soutenable." **Mme H.**

« **AAD NVPDL** est une association qui vient en aide à un public très diversifié, souvent en grande difficulté, et sur des plans très variés (administratif, financier, familial, social, etc...).

Pour les questions d'ordre juridique, l'intervention des chargés d'accompagnement se fait toujours sous le couvert d'un avocat pour s'assurer de la qualité de leur prestation et sécuriser juridiquement leurs réponses.

Le lien entre les chargés d'accompagnement et les avocats bénévoles est très fort. Pour nous, avocats bénévoles, participer à l'action de **AAD NVPDL** est très enrichissant et permet d'avoir un retour terrain. Pour les chargés d'accompagnement, c'est un gage de confiance et d'excellence dans leur accompagnement. »

Maître Audrey ROBERT

Avocate au Barreau de Nantes